



REGLEMENT FOULEE TOUTES EN SHORT 2018

La Foulée toutes en short est organisée par l'association « toutes en short ».

Elle est ouverte à toute personne majeure (et mineure à partir de 13 ans avec décharge parentale à télécharger et à nous remettre lors de la remise des dossards), moyennant l'acceptation préalable de ce règlement et le règlement des frais d'inscription qui s'élèvent à 12 euros par personne.

Inscription et paiement en ligne sur le site www.toutesensshort.com ou par courrier. Chèques à Adresser à : Association toutes en short, chez Sylvie Bassinet, 10 Allée des Sports – 64600 ANGLET.

La foulée toutes en short est une foulée ludique et conviviale, il n'y a pas de chronométrage, ni de classement. La distance parcourue est de 6 ou 10 km dans la forêt du Pignada avec un départ à 10 heures à la salle du Pignada (près de l'Ecole Jean Jaurès).

Le parcours comprend plusieurs obstacles à franchir. Chaque participante a la possibilité de contourner les obstacles si elle ne souhaite pas les franchir.

Il est recommandé que chaque concurrent fournisse un **certificat médical d'aptitude à la pratique sportive** : course à pied et franchissement d'obstacles, datant de moins d'un an ou une licence de sport 2017 – 2018. Le parcours de la foulée toutes en short n'étant pas chronométré ce certificat n'est pas obligatoire pour l'inscription mais nous recommandons de vous en faire établir un par votre médecin.

Chaque concurrent accepte les risques inhérents à la participation à une course à pied à obstacles, et de ce fait décharge l'association toutes en short et ses représentants de toutes responsabilités, dommages et intérêts concernant sa participation à la course.

Les photos prises par nos soins le long du parcours pourront être utilisées pour la promotion de la course. Chaque candidat à la course donne ainsi son autorisation à l'association toutes en short d'utiliser son image dans le cadre de photos ou vidéos pour la promotion de la course.

Chaque participant(e) a l'obligation :

- De respecter la forêt (pas de déchets jetés par terre, pas de dégradation...);
- De respecter les autres concurrent(e)s : esprit sportif et convivialité ;
- De respecter les consignes de sécurité, les balisages, les consignes données par les organisateurs et de ne pas commettre d'actes d'imprudence ou qui compromettraient la sécurité de quiconque ;
- De détenir une garantie Responsabilité civile familiale et vie privée garantissant la pratique de sports de loisirs.

Retrait de dossards : lieu et dates renseignés sur www.toutesensshort.com

Douches, vestiaires et sanitaires à disposition.

1 à 2 Ravitaillements intermédiaires sur le parcours et ravitaillement à l'arrivée.

Buvette et restauration à l'arrivée.

L'association toutes en short est assurée par la MAÏF N°3813972h